



PROVINCE DE QUÉBEC  
CIRCONSCRIPTION DE BROME-MISSISQUOI  
VILLE DE BROMONT

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2000**

### **ORDRE DU JOUR**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
  
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 MARS 2000
  
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2000
  - 3.2 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 8 MARS 2000
  - 3.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE MARS 2000
  - 3.4 DÉPÔT DE RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS, EXERCICE FINANCIER 1999
  
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
  - 4.1 MEMBRE CORPORATIF DU ROYAL BROMONT
  - 4.2 TRANSPORT À OTTAWA, LE 25 FÉVRIER 2000
  - 4.3 FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER PIEDMONT-YAMASKA : SOUPER-BÉNÉFICE 2000
  - 4.4 15<sup>E</sup> TOURNOI DE GOLF ANNUEL D'UNICEF

4.4 DÉPÔT DU FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MONSIEUR PIERRE BRASSARD, CONSEILLER DU DISTRICT NUMÉRO 2

**5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AJOUTER, DANS LES GRILLES RELATIVES À CERTAINES ZONES BORDANT L'AUTOROUTE DES CANTONS DE L'EST (I01-100, C01-106, R01-109, A01-110, A01-117, A01-149, A01-150, A01-151, C01-161, C01-166, C04-400, R04-401, A04-402, A04-403, R04-454, R04-476, A05-500, A05-502, A05-504, A05-506 ET A05-508), LA RÉFÉRENCE À UN ARTICLE DU RÈGLEMENT D'AFFICHAGE AJOUTANT DES RESTRICTIONS AU CHAPITRE DES ENSEIGNES DÉTACHÉES

5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO DU PROJET DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-54-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AJOUTER, DANS LES GRILLES RELATIVES À CERTAINES ZONES BORDANT L'AUTOROUTE DES CANTONS DE L'EST (I01-100, C01-106, R01-109, A01-110, A01-117, A01-149, A01-150, A01-151, C01-161, C01-166, C04-400, R04-401, A04-402, A04-403, R04-454, R04-476, A05-500, A05-502, A05-504, A05-506 ET A05-508), LA RÉFÉRENCE À UN ARTICLE DU RÈGLEMENT D'AFFICHAGE AJOUTANT DES RESTRICTIONS AU CHAPITRE DES ENSEIGNES DÉTACHÉES. », LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE

5.3 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-54-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AJOUTER, DANS LES GRILLES RELATIVES À CERTAINES ZONES BORDANT L'AUTOROUTE DES CANTONS DE L'EST (I01-100, C01-106, R01-109, A01-110, A01-117, A01-149, A01-150, A01-151, C01-161, C01-166, C04-400, R04-401, A04-402, A04-403, R04-454, R04-476, A05-500, A05-502, A05-504, A05-506 ET A05-508), LA RÉFÉRENCE À UN ARTICLE DU RÈGLEMENT D'AFFICHAGE AJOUTANT DES RESTRICTIONS AU CHAPITRE DES ENSEIGNES DÉTACHÉES. »

5.4 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'AFFICHAGE NUMÉRO 643-90, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À : PRÉCISER QUE LES ENSEIGNES ÉMANANT D'UNE AUTORITÉ PUBLIQUE

MUNICIPALE, PROVINCIALE OU FÉDÉRALE OU D'UN ORGANISME QUI EN RELÈVE NE SONT PAS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT D'AFFICHAGE; B) : OBLIGER L'ENLÈVEMENT DE CERTAINES ENSEIGNES DÉTACHÉES VISIBLES DE L'AUTOROUTE DANS LES ZONES I01-100, C01-106, R01-109, A01-110, A01-117, A01-149, A01-150, A01-151, C01-161, C01-166, C04-400, R04-401, A04-402, A04-403, R04-454, R04-476, A05-500, A05-502, A05-504, A05-506 ET A05-508.

- 5.5 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 643-5-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'AFFICHAGE NUMÉRO 643-90, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À : PRÉCISER QUE LES ENSEIGNES ÉMANANT D'UNE AUTORITÉ PUBLIQUE MUNICIPALE, PROVINCIALE OU FÉDÉRALE OU D'UN ORGANISME QUI EN RELÈVE NE SONT PAS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT D'AFFICHAGE; B) : OBLIGER L'ENLÈVEMENT DE CERTAINES ENSEIGNES DÉTACHÉES VISIBLES DE L'AUTOROUTE DANS LES ZONES I01-100, C01-106, R01-109, A01-110, A01-117, A01-149, A01-150, A01-151, C01-161, C01-166, C04-400, R04-401, A04-402, A04-403, R04-454, R04-476, A05-500, A05-502, A05-504, A05-506 ET A05-508. »
- 5.6 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 643-5-2000 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'AFFICHAGE NUMÉRO 643-90, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À : PRÉCISER QUE LES ENSEIGNES ÉMANANT D'UNE AUTORITÉ PUBLIQUE MUNICIPALE, PROVINCIALE OU FÉDÉRALE OU D'UN ORGANISME QUI EN RELÈVE NE SONT PAS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT D'AFFICHAGE; B) : OBLIGER L'ENLÈVEMENT DE CERTAINES ENSEIGNES DÉTACHÉES VISIBLES DE L'AUTOROUTE DANS LES ZONES I01-100, C01-106, R01-109, A01-110, A01-117, A01-149, A01-150, A01-151, C01-161, C01-166, C04-400, R04-401, A04-402, A04-403, R04-454, R04-476, A05-500, A05-502, A05-504, A05-506 ET A05-508. »
- 5.7 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALES NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A AUTORISER DORENAVANT DANS LA ZONE H04-455 LES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLEES AU LIEU DES HABITATIONS MULTIFAMILIALES ISOLEES ET A MODIFIER LES NORMES D'IMPLANTATION EN CONSEQUENCE.
- 5.8 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENT ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-55-2000 INTITULÉ « REGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALES NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A AUTORISER DORENAVANT DANS LA ZONE H04-455 LES HABITATIONS

UNIFAMILIALES ISOLEES AU LIEU DES HABITATIONS MULTIFAMILIALES ISOLEES ET A MODIFIER LES NORMES D'IMPLANTATION EN CONSEQUENCE », LORS DE LEUR ADOPTION RESPECTIVE

- 5.9 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-55-2000 INTITULÉ « REGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALES NUMERO 700-91, TEL QU'AMENDE, DE FAÇON A AUTORISER DORENAVANT DANS LA ZONE H04-455 LES HABITATIONS UNIFAMILIALES ISOLEES AU LIEU DES HABITATIONS MULTIFAMILIALES ISOLEES ET A MODIFIER LES NORMES D'IMPLANTATION EN CONSEQUENCE »

## **6. RÈGLEMENTS**

- 6.1 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 838-2000 INTITULÉ «RÈGLEMENT CONCERNANT LE BON ORDRE DANS LES PARCS »

## **7. AFFAIRES COURANTES**

- 7.1 ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE LOCAUX ET DE SERVICES DE SOUTIEN POUR UN GUICHET LIBRE-SERVICE INFOCENTRE
- 7.2 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES
- 7.3 NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR LES EXERCICES FINANCIER 2000, 2001 ET 2002
- 7.4 SUBVENTION ACCORDÉE À « MAISONS FLEURIS »
- 7.5 DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE PROGRAMME DES FÊTES DU 50<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE L'ÉCOLE DU VERBE DIVIN
- 7.6 DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE PROGRAMME DU 20<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DU CLUB D'ÂGE D'OR
- 7.7 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE AU BÂTIMENT SITUÉ SUR LE LOT 880 DU CADASTRE DU CANTON DE FARNHAM, BOULEVARD DE L'AÉROPORT
- 7.8 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE AU BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ SUR LE LOT 154 DU CADASTRE DE BROMONT, 702, RUE SHEFFORD
- 7.9 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE LE BÂTIMENT PRINCIPAL SITUÉ SUR LE LOT 103-5 DU CADASTRE DE BROME,

INTERSECTION DES RUES DE BONAVENTURE ET DE CHÂTEAUGUAY

- 7.10 HOMOLOGATION DU CÔTÉ NORD DU BOULEVARD DE L'AÉROPORT, EN FRONT DE L'IMMEUBLE PORTANT LE NUMÉRO CIVIQUE 26 DU BOULEVARD DE L'AÉROPORT
- 7.11 PROJET DE COOPÉRATIVE D'HABITATION
- 7.12 ACTE D'ANNULATION D'UNE SERVITUDE DE DROIT DE SUPERFICIE POUR LE PASSAGE D'UNE CONDUITE D'EAU PLUVIALE
- 7.13 MANDAT DONNÉ À UN NOTAIRE AFIN DE RÉDIGER UN ACTE D'ANNULATION DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET L'HÔPITAL DOUGLAS
- 7.14 DEMANDE DE COMMANDITE FAITE PAR LA MAISON ARC-EN-CIEL, RESSOURCE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE EN SANTÉ MANTALE
- 7.15 SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE LA VOITURE ANCIENNE : DEMANDE D'AIDE EN SERVICES
- 7.16 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE ET DE POSE D'UN MÉLANGE BITUMINEUX À LA TONNE MÉTRIQUE POUR L'ANNÉE 2000
- 7.17 MANDAT DONNÉ À UN ARPENTEUR GÉOMÈTRE RELATIVEMENT À LA RUE DE GATINEAU
- 7.18 ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET MONSIEUR RICHARD BOISCLAIR
- 7.19 MANDAT DONNÉ À LA FIRME DANIEL ARBOUR ET ASSOCIÉS RELATIVEMENT AUX ENSEIGNES DIRECTIONNELLES
- 7.20 QUITTANCE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET
  - A) LE PROPRIÉTAIRE DU BAR LE MALARD
  - B) LE LOCATAIRE DU BAR LE MALARD
- 7.21 QUITTANCE ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET MONSIEUR ANDRÉ LABBÉ ET DE MADAME PASCALE MARTIN
- 7.22 ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE, DEUX ROUES MOTRICES, CABINE ALLONGÉE
- 7.23 TAXI BROMONT : DEMANDE DE PERMIS
- 7.24 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, ANNÉE 2000

- 7.25 RÉCLAMATION FAITE PAR MADAME DIANE McMASTER
- 7.27 ÉLABORATION DU PLAN DIRECTEUR INFORMATIQUE
- 7.28 CONSTRUCTION D'UNE PISTE D'INITIATION ET D'ENTRAÎNEMENT DE VÉLO
- 7.29 RÉALISATION D'UN CD PROMOTIONNEL
- 7.30 HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LES ASSURANCES IARD

## **8. AFFAIRES DU PERSONNEL**

- 8.1 DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE MADAME CLÉMENCE GAMACHE
- 8.2 MODIFICATION DE LA DESCRIPTION DE TÂCHES DE CHEF COMPTABLE
- 8.3 EMBAUCHE TEMPORAIRE DE MADAME JOSÉE OUELLET EN REMPLACEMENT DE MADAME BRIGITTE MESSIER
- 8.4 NON UTILISÉ
- 8.5 EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT SURNUMÉRAIRE
- 8.6 PLACEMENT CARRIÈRE ÉTÉ
- 8.7 DÉTERMINATION DES SALAIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ
- 8.8 ENTENTE AVEC GESTION DES LOISIRS DE BROMONT INC.
- 8.9 MODIFICATION À L'ENTENTE DES CADRES ET DES NON SYNDIQUÉS
- 8.10 PROCÉDURE D'EMBAUCHE D'UNE PERSONNE AU POSTE DE CHEF COMPTABLE
- 8.11 PROCÉDURE D'EMBAUCHE D'UNE PERSONNE AU POSTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS
- 8.12 EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE POUR FAIRE L'EXTRACTION DES BOUES AUX ÉTANGS D'OXYDATION
- 8.13 ENTENTE RELATIVE À L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

- 8.14 PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT DE MONSIEUR DANIEL POTVIN AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS
- 8.15 EMBAUCHE DE MONSIEUR JEAN GRAVEL À TITRE D'EMPLOYÉ TEMPORAIRE POUR L'ENTRETIEN DES PARCS ET DE LA PISTE CYCLABLE
- 8.16 HORAIRE DE TRAVAIL DE MADAME ISABELLE CHABOT

## **9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**

- 9.1 DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST TENUES LES 20 JANVIER ET 17 FÉVRIER 2000
- 9.2 DÉPÔT DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 9 MARS
- 9.3 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS FAITE PAR CARREFOUR 78 BROMONT INC POUR LA RÔTISSERIE ST-HUBERT
- 9.4 DÉPÔT DE LA REQUÊTE EN CONTESTATION FAITE M<sup>E</sup> LOUIS-VICTOR ROY DE LA FIRME ROY, LAPORTE & SYLVESTRE AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC RELATIVE À L'EXCLUSION, DE LA ZONE AGRICOLE, DES LOTS 957 À 959, DU LOT P-960 AINSI QUE DES LOTS 961 À 970 DU CADASTRE DE BROMONT
- 9.5 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR CLAUDE FORCIER RELATIVEMENT À L'EXPLOITATION D'UNE ÉRABLIÈRE SUR LES LOTS 78,71 B ET 71 A APPARTENANT À LA VILLE DE BROMONT
- 9.6 DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN PERMIS FAITE PAR MADAME RÉJANE MORNEAU POUR LE TRANSIT RESTO-BAR
- 9.7 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MESSIEURS LUCIEN LORTIE, PRÉSIDENT DU COMITÉ ORGANISATEUR ET JACQUES YELLE, PRÉSIDENT D'HONNEUR, CONCERNANT LE 13<sup>E</sup> TOURNOI DE GOLF DE LA CLASIQUE BMP
- 9.8 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME LOUISE MARTINEAU ET DE MONSIEUR MIKAËL ZAYAT DE « L'ASSOCIATION DES AMIS D'AVIGNON »
- 9.9 DÉPÔT DE L'AVIS DE CONVOCATION À UNE AUDIENCE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC CONCERNANT LA DEMANDE DE MONSIEUR LOMER PERREAULT AUPRÈS DE LA

COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU  
QUÉBEC

9.10 DÉPÔT DE LA RÉOLUTION 2000-83 DE LA VILLE DE BAIE-  
COMEAU RELATIVE À L'ÉVALUATION MUNICIPALE ET  
ÉQUIPEMENTS ANTIPOLLUTION

**10. VARIA**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, o. m. a.